



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 2 septembre 2025, à Strasbourg

L'État, l'Association Régionale des Missions Locales, Prism'emploi, AKTO, le FASTT et le FPETT renouvellent leur engagement en faveur de l'emploi des jeunes en région Grand Est

Afin d'accélérer l'accompagnement vers l'emploi des jeunes de la région Grand Est, l'État (représenté par la DREETS Grand Est), l'Association Régionale des Missions Locales (ARML) Grand Est, AKTO, Prism'emploi Grand Est, le Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire (FPETT) et le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT) ont signé le 15 juillet 2025 un avenant à l'accord-cadre régional pour l'emploi et la qualification des jeunes dans la région du 26 septembre 2023.

Cet engagement s'inscrit dans la **stratégie nationale pour l'emploi des jeunes 2025** (axe « Renforcement des liens avec l'entreprise »), présentée le **16 juillet 2025** par les ministres Élisabeth Borne, Astrid Panosyan-Bouvet et Marie Barsacq. Cette stratégie sera déclinée à l'automne en région Grand Est.

Renouvellement d'un accord en faveur de l'intégration des jeunes sur le marché du travail, grâce à la mobilisation des entreprises de Travail Temporaire.

Cet accord constitue la déclinaison en région Grand Est de l'accord-cadre national renouvelé le 4 février 2025 par la DGEFP, Prism'emploi, l'Union Nationale des Missions Locales, AKTO, le FPETT (Fonds professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire) et le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire). L'objectif est de développer le partenariat entre les réseaux des agences d'emploi et des Missions Locales afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes en insertion professionnelle.

Cette démarche s'inscrit dans le dispositif « Mission Jeunes » porté par la branche du travail temporaire. Initiée en 2014 puis reconduite en 2018, 2021 et 2025, « Mission Jeunes » s'inscrit dans une volonté de mobiliser les agences d'emploi aux côtés des acteurs régionaux de l'emploi pour améliorer la qualification des jeunes et leur permettre de renforcer leur employabilité. Elle permet l'accès des jeunes à des missions d'intérim et à une offre de services d'accompagnement (levée des freins

périphériques à l'emploi, mise en relation avec les entreprises, actions de formation pour développer leurs compétences).

Des partenaires complémentaires pour un accompagnement des jeunes sur-mesure

L'État, l'UNML et Prism'emploi, engagés avec les opérateurs de la branche, AKTO, le FPETT et le FASTT, se mobilisent pour la réussite du Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), en les articulant avec Mission Jeunes, la démarche du secteur du travail temporaire. Cette dynamique s'inscrit dans l'objectif de plein emploi ciblant les jeunes et les personnes éloignées de l'emploi.

L'accord signé permet de consolider et sécuriser les parcours d'accès des jeunes à la qualification et à l'emploi dans une logique complémentaire, en mobilisant tous les partenaires du territoire. Il engage les signataires pour une durée de 3 ans.

Concrètement, il s'agit de :

- Renforcer les opportunités d'accès à l'emploi durable pour les jeunes accompagnés par les missions locales
- Mobiliser les missions d'intérim pour permettre à des jeunes d'accéder à leurs premières expériences professionnelles et d'acquérir des compétences
- Renforcer la qualification des jeunes pour répondre aux besoins des entreprises et aux perspectives d'emploi sur les territoires
- Assurer la continuité des parcours professionnels en prenant en compte les freins d'accès à l'emploi (logement, mobilité, garde d'enfants, santé, etc.)
- Contribuer à la réussite du Contrat d'engagement jeune en l'articulant avec la démarche Mission Jeunes.

CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITÉ DES AGENCES D'EMPLOI EN GRAND EST EN 2024

- 1 007 agences d'emploi sur le territoire
- 59 829 salariés intérimaires en ETP à fin décembre 2024
- L'évolution de l'emploi intérimaire en Grand Est est de -5,1 % en mai 2025 par rapport à mai 2024 (*source baromètre Prism'emploi*).

CHIFFRES CLÉS DES MISSIONS LOCALES EN GRAND EST EN 2024

- 43 missions locales
- 515 points d'accueil des jeunes
- 79 364 jeunes accompagnés dont 27 962 en PACEA et 22 399 en CEJ
- 32 988 jeunes reçus pour la première fois en 2024
- 1 209 professionnels travaillent au sein des Missions Locales de la région

Contacts presse :

Lili GOSNET – lili.gosnet@omnicomprgroup.com – 06 77 79 18 89

Pierre-Yves GALLETY – akto@tbwa-corporate.com - 06 42 98 71 47

Steve LEGROS – steve.legros@fastt.org – 06 19 73 13 15

Justine ICARD – justine.icard@fpett.fr – 07 89 08 02 59

Véronique GENET – vgenet@armlgrandest.fr – 06 76 74 43 11

Florence JEANDEL – dreets-ge.communication@dreets.gouv.fr – 06 99 20 54 61

À propos de la DREETS Grand Est :

Ce service régional de l'État est l'interlocuteur économique et social privilégié des entreprises, salariés, demandeurs d'emploi, partenaires sociaux et territoriaux, acteurs de l'insertion et des consommateurs. En rassemblant les compétences de l'État dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle, elle permet des synergies nouvelles au service des plus fragiles, de l'hébergement d'urgence jusqu'à l'emploi. Pour mieux connaître la DREETS Grand Est dans ses différentes interventions, consulter son [site internet](#) et visionner sa [vidéo de présentation](#).

À propos de Prism'emploi :

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 12 000 agences d'emploi et 33 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. www.prismemploi.eu - [LinkedIn Prism'emploi](#)

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences de 27 branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale.

À l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes actifs sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain.

Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 27 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (en métropole et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire en métropole et dans les DROM dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint-Barthélemy et Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon. www.akto.fr

À propos de l'Association régionale des Missions Locales de Grand Est :

L'Association Régionale des Missions Locales (ARML) du Grand Est réunit les 43 Missions Locales qui couvrent l'ensemble du territoire régional. Elle a pour objet de renforcer la collaboration entre l'État et les collectivités territoriales, au sein du réseau des Missions Locales, et de développer une politique d'animation et d'évaluation concertée de ce réseau.

Elle interagit à la fois au niveau régional et national en :

- Assurant l'interface des Missions Locales avec la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, des autres services de l'Etat et de la région Grand Est
- Participant à l'élaboration et au suivi des programmes d'animation régionale
- Adhérent à l'Union Nationale des Missions Locales (UNML).

Elle veille à la mobilisation des dispositifs d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes en coopération avec le service public de l'emploi. Elle est constituée par les différents partenaires sur toute question relative à l'insertion des jeunes. Elle constitue des groupes de travail et développe son action selon deux axes :

- Permettre une meilleure compréhension des problèmes d'insertion des jeunes et promouvoir les initiatives de tous les acteurs du réseau
- Développer une politique d'animation afin de susciter et de soutenir les initiatives, de capitaliser et de diffuser les expériences locales.

À propos du FPETT :

Le FPETT, opérateur paritaire de la branche du travail temporaire intervient pour l'accompagnement des parcours professionnels, la formation et l'emploi des salariés intérimaires et des demandeurs d'emploi en recherche d'insertion dans la branche.

Il mobilise les moyens développés par la branche pour financer les parcours de formation et mettre en œuvre les ingénieries innovantes qu'elle conçoit. www.fpett.fr

À propos du FASTT :

Association paritaire créée en 1992, le FASTT conçoit et met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services et des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle.

Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires.

Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, ainsi que le régime de la prévoyance. www.fastt.org